

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 6 décembre 2022

Le mardi 06.12.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. CAUBET Christian (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. MOMBRUN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme AUREL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. NAPOLI François.

Délibération n° 140-2022.

Acquisition de terrain à l'indivision GARROS, dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés, la Commune de Grenade doit faire l'acquisition d'un terrain afin de le mettre à disposition d'un collectif citoyen ;

Considérant la procédure amiable engagée avec l'indivision GARROS, propriétaire des parcelles cadastrées section F n° 28 et 24, situées au lieu-dit « l'Îlot » à Grenade, d'une contenance actuelle totale de 04ha73a75ca ;

Considérant le projet de division de la parcelle cadastrée section F n° 28 permettant aux propriétaires actuels de se ménager un passage à l'arrière de leur bien immobilier sis parcelle cadastrée section F n° 26 (partie « b » dans le projet de division) en vue de l'entretien des berges du canalet ;

Considérant que le projet de division porte la contenance de l'emprise cédée à la commune à 04ha69a70ca - parcelles F n° 24 et n° 28p (partie « a » dans le projet de division) ;

Considérant que s'agissant d'un bien dont la valeur est inférieure à 75 000 €, seuil de consultation des Domaines, la Commune est invitée à négocier au mieux de ses intérêts ;

Considérant l'accord de l'indivision GARROS ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de l'acquisition à l'indivision GARROS, de la parcelle cadastrée section F n° 24, d'une contenance de 4ha23a20ca, et d'une emprise de 46a50ca issue de l'actuelle parcelle cadastrée section F n° 28 comme défini dans le projet de division annexé (partie « a »), situées au lieu-dit « l'Îlot », soit une contenance totale de 04ha69a70ca - moyennant la somme totale de 28.000 € (Vingt-huit mille euros).**

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire et notamment l'acte correspondant en l'Etude de Me. BALZAME, Notaire à Grenade.

- acte que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

Le Secrétaire,

François NAPOLI,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul DELMAS,

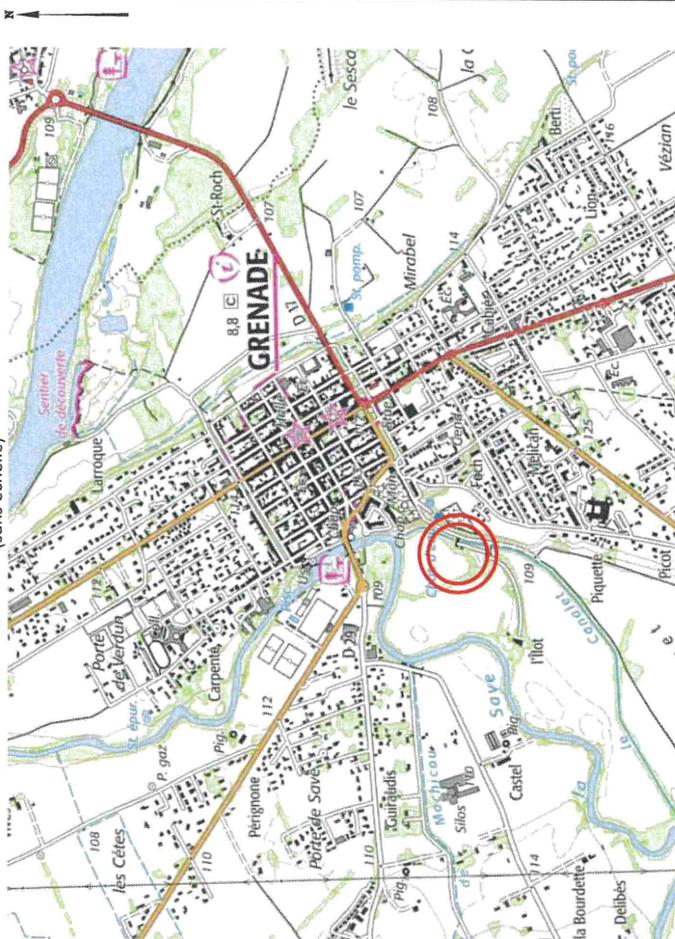
Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-140-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 09.12.2022

Commune de GRENADE
chemin de la Magdelaine
Parcelle F n°28

PROPRIÉTÉ :
INDIVISION GARROS

PROJET DE DIVISION

Plan de situation
(sans échelle)



Indice	Date	Observations
00	10/11/2022	Création du document
03	29/11/2022	Modification : mise à jour du nota pour l'accessibilité à la parcelle divisée.

Affaire : A22085

8 Le Mail - 31130 QUINT-FONSEGRIVES
Tel : 06.64.96.34.25 / Mail : b.e.gex31@gmail.com

B E G E X

G E O M E T R E - E X P E R T
BUREAU D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION

Extrait du plan cadastral

Echelle : 1/5000



contour des parcelles à diviser

limite de division

Extrait de vue aérienne

(sans échelle)



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-140-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022
Date de publication sur le site internet de la Ville : 09/12/2022

Commune de GRENADE-SUR-GARONNE
316 chemin de la Magdelaine

PROPRIÉTÉ :
INDIVISION GARROS

PROJET DE DIVISION

Section F parcelle n°28

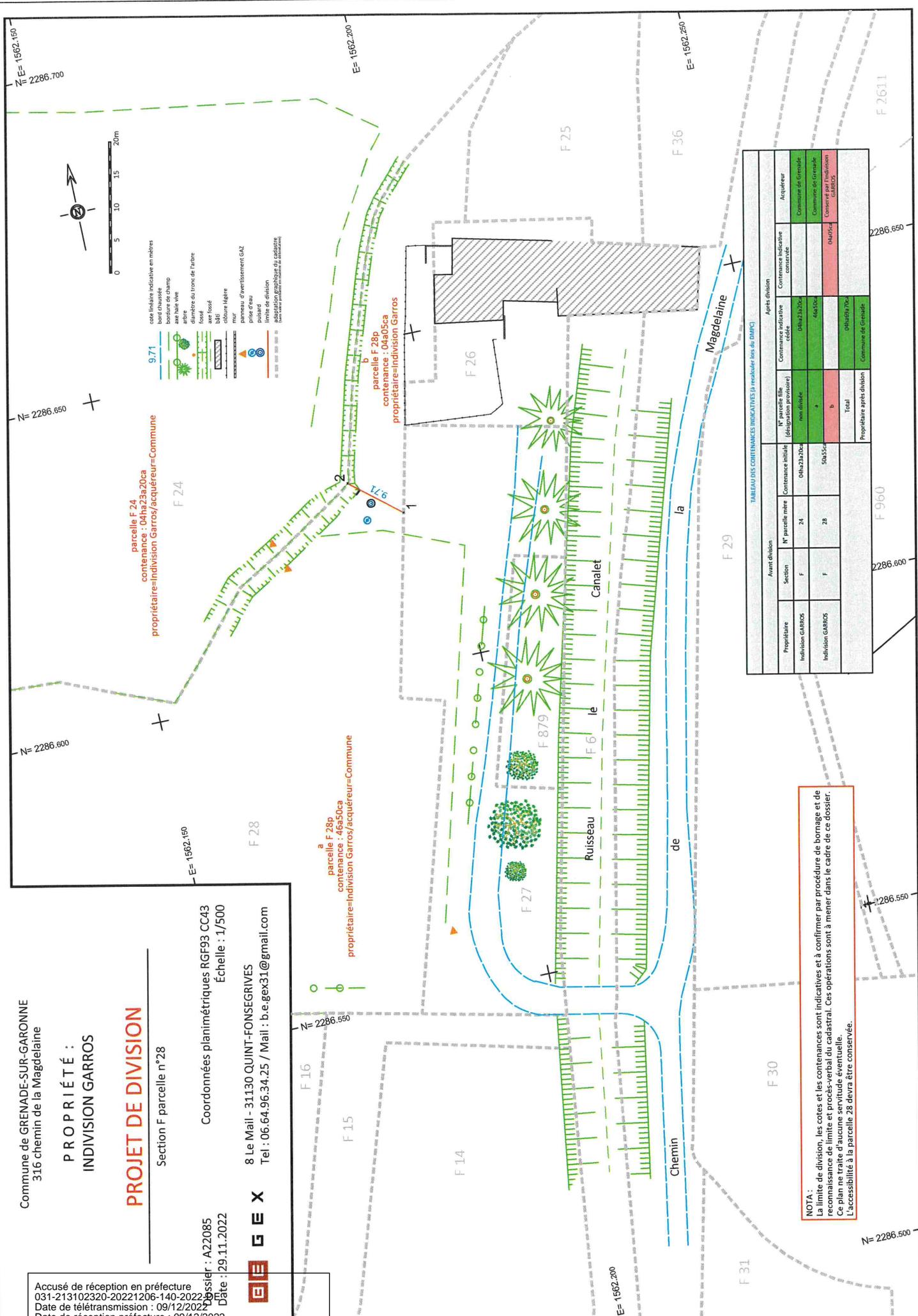
Coordonnées planimétriques RGF93 CC43
Echelle : 1/500

8 Le Mail - 31130 QUINT-FONSEGRIVES
Tel : 06.64.96.34.25 / Mail : b.e.gex31@gmail.com



Dossier : A22085
Date : 29.11.2022

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-140-2022
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 09.12.2022



parcelles F 24
contenance : 04h23a20ca
propriétaire=Indivision Garros/acquéreur=Commune

parcelle F 28p
contenance : 46a50ca
propriétaire=Indivision Garros/acquéreur=Commune

TABLEAUX DES CONTENANCES INDICATIVES (à recueillir lors de D.M.P.C.)

Avant division		Après division		
Propriétaire	N° parcelle mère Contenance initiale (désignation provisoire)	N° parcelle fille (désignation provisoire)	Contenance indicative constatée	Acquéreur
Indivision GARROS	F 24 04h23a20ca non divisée	a 04h23a20ca	04h23a20ca	Commune de Grenade
Indivision GARROS	F 28 50a55ca	b 50a55ca	46a50ca	Commune de Grenade Conseil par Indivision GARROS
	Total		04h197a70ca	
	Propriétaire après division		Commune de Grenade	

NOTA :
La limite de division, les cotes et les contenances sont indicatives et à confirmer par procédure de bornage et de reconnaissance de limite et procès-verbal du cadastral. Ces opérations sont à mener dans le cadre de ce dossier.
Ce plan ne traite d'aucune servitude éventuelle.
L'accessibilité à la parcelle 28 devra être conservée.